



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 avril 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 avril 2010

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE
D'OUVRAGE PUBLICQUE POUR L'ADDUCTION
D'EAU POTABLE DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX POUR LES
VOIES DES POMMERES, DIXIEME / LEAUTAUD
ET DE SAINTE-HERMINE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 19 mai 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Aurélien MANSART -

Excusés ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORSTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE - Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN - Elsie COLAS donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

**VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE
PUBLIQUE POUR L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DANS LE CADRE
DES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX POUR LES VOIES DES
POMMERES, DIXIEME / LEAUTAUD ET DE SAINTE-HERMINE**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et notamment son article 2-II ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L. 332-11-2 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du 14 février 2002 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Niort ;

Considérant que la ville de Niort a transféré sa compétence eau potable au Syndicat des Eaux du Vivier ;

Considérant que, du fait de la répartition des compétences entre collectivités publiques, il existe des opérations qui, par essence ou par nécessité, conduisent à l'intervention simultanée et coordonnée de plusieurs maîtres d'ouvrage publics et/ou privés et que pour mieux travailler ensemble et afin de pouvoir aboutir à un projet cohérent, il convient soit de choisir conjointement certains prestataires, soit de pouvoir se démettre de tout ou partie de ses prérogatives au profit d'un autre maître d'ouvrage.

Il convient d'examiner le mode opératoire le plus efficient en ce qui concerne l'exercice et l'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, il est proposé que la ville de Niort exerce une maîtrise d'ouvrage unique pour l'ensemble des opérations de voirie et réseaux rues des Pommères, Dixième / Léautaud et Sainte Hermine, et ce, après que le SEV lui ait transféré, par convention, sa maîtrise d'ouvrage pour la partie lui incombant, à savoir la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable.

Cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, jointe, précise les conditions d'aménagement de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Elle pourra, le cas échéant, être modifiée par voie d'avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat des Eaux du Vivier et la Ville de Niort pour l'aménagement des rues Pommères, Dixième / Léautaud et de Sainte Hermine, incluant l'adduction d'eau potable.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE